



MEESCHAERT

Asset Management

A l'attention des porteurs de parts
du fonds MAM OBLI CONVERTIBLES

Paris, le 21 septembre 2021

Lettre d'information aux porteurs de parts du FCP « MAM OBLI CONVERTIBLES »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds commun de placement «MAM OBLI CONVERTIBLES» (ci-après le « Fonds »)

code ISIN : FR0000970980 (C)
FR0000970998 (D)
FR0011414358 (I) et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Mise à jour de la documentation légale :

Nous vous informons que Meeschaert Asset Management, la société de gestion du fonds, va procéder à une modification de la stratégie d'investissement de ce FCP.

Ce changement de stratégie consiste à mettre en œuvre, en amont de la gestion financière, une stratégie ISR intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement.

Pour une meilleure compréhension de la politique d'investissement du fonds, la dénomination de votre fonds change pour devenir « MAM OBLI CONVERTIBLES ESG »

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Ces modifications entreront en vigueur le 30 septembre 2021.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement/risque : **Non**
 - Augmentation du profil de rendement/risque : **Non**
 - Augmentation des frais : **Non**
 - Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : **Non significatif**
- 

Cette opération n'aura aucun impact sur le profil de rendement/risque de votre Fonds.

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette opération n'aura aucun impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales différences entre la situation actuelle et la situation future du Fonds dont vous détenez des parts ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

		Avant Opération	Après opération
Régime juridique et politique d'investissement			
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	Néant		<p><u>Stratégies utilisées</u></p> <p>1) Sélection Extra-Financière - ESG</p> <p>La stratégie d'investissement de MAM Obli Convertibles ESG repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés.</p> <p>Seuls les émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles à l'actif du portefeuille.</p> <p>L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.</p> <p>Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.</p> <p>La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.</p> <p>Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les politiques sociales, • La qualité de la présence dans les pays en développement • Les politiques environnementales • La gouvernance • Le respect des droits de l'Homme • Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs,



MEESCHAERT

Asset Management

communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises:

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

a) Processus de sélection ESG – Univers de référence initial (obligations et actions)

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 2300 émetteurs de la zone euro analysés par Sustainalytics.

L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion dans l'ordre suivant :

- 1/ Exclusion des émetteurs (et des sociétés sous-jacentes de l'émission convertible si différentes) dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, la pornographie, les jeux d'argent, les OGM et les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la Société de Gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.
- 2/ Exclusion des émetteurs (et des sociétés sous-jacentes de l'émission convertible) présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).
- 3/ Pour les valeurs restantes, exclusion des sociétés sous-jacentes de l'émission convertible dont le score ESG Sustainalytics (ESG Risk Rating) est compris

		<p>dans les deux derniers déciles. L'univers des émetteurs, sur la base de ces critères, est revu à minima trimestriellement.</p> <p>b) Taux de Sélectivité</p> <p>Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence est en permanence supérieur à 20%.</p> <p>c) Poids de l'ESG</p> <p>La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 70% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.</p> <p>Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.</p> <p>d) Investissement en OPCVM</p> <p>Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net : Le fonds pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement initial ainsi qu'un taux d'analyse supérieur à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoires). Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ». Les critères de sélection financiers sont à la fois quantitatif (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatif (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses,</p>
--	--	--

M E E S C H A E R T

Asset Management

		étoiles...). Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.
--	--	---

Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur :

Nous vous rappelons également la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du prospectus qui sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion.

Ces documents ainsi que les derniers documents annuels, périodiques et la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à :

Meeschaert Asset Management – Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine
75775 Paris Cedex 15

Le DICI et le prospectus sont aussi consultables sur le site internet de la société de gestion www.meeschaertassetmanagement.com.

Enfin, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Benoit VESCO
Directeur Général